

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 311 – 27/11/2023

Entre 2 Trabec Flash, vérifiez régulièrement les infos sur notre site
Internet villeylesec.fr

ATTENTION

Nouvel arrêté de catastrophe naturelle

Pour sécheresse et réhydratation des sols 2022

Date butoir de déclaration : 30 novembre

En effet, notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène « Sécheresse et réhydratation des sols » survenu du 01/01/2022 au 31/12/2022, par arrêté du 17/10/2023 publié au Journal Officiel le 01/11/2023.

Les sinistrés ont 30 jours à compter de la date de publication au JO pour saisir leurs assurances.

Les arrêtés sont consultables sur notre site Internet www.villeylesec.fr

A noter dans l'agenda



Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal a été fixé au mardi 12 décembre 2023 à 19h15.

L'accès sera possible physiquement et toujours accessible en visioconférence.

Rendez-vous sur le site internet www.villeylesec.fr

Accès direct au lien de connexion en cliquant sur le logo de la commune, à droite sur la page d'accueil.

Attention : Ce lien ne sera actif que lorsque le conseil commencera !



Conseil Municipal du 25 octobre 2023

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le mercredi 25 octobre 2023 dans la salle du Conseil.

L'ordre du jour portait sur divers points, et a permis, tout d'abord, de valider des propositions d'études pour des aménagements de bâtiments communaux à savoir, l'aménagement d'une maison d'habitation dans les anciens ateliers municipaux et la construction d'un hangar de stockage de 150m² sur une parcelle accolée aux parcelles retenues pour la création du nouveau lotissement prévu dans le PLU de la Commune.

Ce Conseil a également permis de renouveler le contrat de vacataire de Monique LACHASSAGNE pour pallier l'absence d'employé communal.

Lors de ce Conseil, il a également été décidé d'approuver les coupes de bois 2024 proposées par l'ONF (Office National des Forêts), de rajouter les coupes de bois proposées l'année dernière, qui avaient été ajournées, pour les proposer aux affouagistes de Villey le Sec, par lots à définir suivant le nombre d'affouagistes intéressés.

IL a également été validé quelques modifications budgétaires sur le Budget 2023 de la Commune.

Le Conseil a par ailleurs décidé d'apporter son soutien à une motion pour une réouverture d'une desserte ferroviaire de la Lorraine vers le Sud de la France, comme l'Etat et la SNCF s'y étaient engagés.

Il a été aussi discuté de droit de préemption et de droit de préférence pour des ventes de terrains par la SAFER, de parcelles classées en bois au Cadastre. Mais les conditions de vente laissent à penser que les parcelles serviront pour du bois de chauffage, sans risque de modifier la nature des terrains. Dans ces conditions, le droit de préemption et le droit de préférence ne seront pas exercés, selon la décision prise à la majorité des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport quinquennal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CC2T (Communauté de Communes Terres Touloises) sur les attributions de compensation.

Ce Conseil a également voté la prise en charge du financement du repas annuel des anciens, offert par la Municipalité à toutes les personnes résidant à Villey le Sec nées en 1957 ou avant, et à leurs conjoints.

Il a aussi voté la prise en charge du financement des formations « gestes et premiers secours » dispensées à des habitants du village et octroyé des subventions au Téléthon d'une part, et à la MJC Les Naux de Chaudeney-sur-Moselle d'autre part, association qui organise des centres de loisirs sans hébergement en offrant des prix raisonnables et attractifs aux enfants du village.

Le Conseil s'est en outre opposé à la cession d'une parcelle communale pour laquelle un habitant s'était porté acquéreur, une telle cession n'étant d'aucun intérêt pour la Commune.

Enfin, le Conseil s'est prononcé favorablement sur le renouvellement des conventions de déneigement, d'une part, et de fourrière d'autre part, ainsi que sur la nouvelle convention de facturation pour l'instruction des demandes ADS (Autorisation du Droit des Sols) par la Commune de Toul.

En tout dernier lieu, le Conseil Municipal a renouvelé sa décision d'adhérer à la démarche de création d'un nouveau syndicat forestier.

 **Situation ALERTE sécheresse : le département de Meurthe-et-Moselle n'est plus en situation de sécheresse**

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Madame Françoise SOULIMAN, Préfet de Meurthe-et-Moselle, a levé les restrictions d'usages de l'eau.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) a mis en place 2 outils de communication :

- pour recevoir en direct les modifications des restrictions d'usage de l'eau en vigueur, il est possible de s'abonner à la newsletter sécheresse <https://get.formulaire.info/form?p=fkZwqtX3>
- l'application EauSec54 <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/EauSec54/> permet à l'utilisateur de connaître facilement et en direct les restrictions qui s'imposent à lui en fonction de sa commune et de son usage.



La collecte de nos déchets

Les prochains ramassages : **Mercredis 29 novembre, 13 et 27 décembre 2023**

Retrouvez toutes les infos sur <https://terrestouloises.com>

Petit rappel :

Des conteneurs pour le recyclage des déchets sont installés près du cimetière et près de l'ancienne plate-forme, sur le chemin qui mène au fort, au bout de la rue du Fort.

Si les conteneurs sont pleins à un endroit, merci de ne pas déposer de déchets au pied des conteneurs mais

- soit de les déposer dans les autres conteneurs installés,
- soit de les conserver jusqu'après la levée des conteneurs

Merci d'avance, pour le bien vivre de tous.



Camion Burger les lundis



Depuis quelques semaines un camion-Burger a demandé une autorisation de stationner les lundis, de 18h à 21h, sur le domaine public (à la même place que le camion-Pizzas du mardi).

Une autorisation provisoire a été accordée pour une période test jusqu'à la fin de l'année.

Retrouvez toutes nos infos sur le site villeysec.fr